

DECISION DU PRESIDENT.CA 076-2020

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2020-007 du 13 mars 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision Demande d'adhésion de la Présidence (Service Juridique)

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

- d'approuver l'adhésion au réseau JuriSup 2020.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN

Signé par : Olivier Huisman
Date : 18/06/2020
Qualité : DGS - Signature électronique certifiée Certinomis AA et Agents -
1.2.250.1.86.2.3.8.10.1

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 18 juin 2020

Délégations : adhésions inférieures ou égales à 10 000€

<i>Date de validation par le conseil de la composante ou du service commun :</i>		<i>Nom de la composante, du service commun ou de la direction :</i>		
<i>Date de validation par la DAF :</i>		<i>Nom de la structure :</i>		
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations	Date compte rendu CA
Cotisation Jurisup 2020	300€	900103	Facture jointe à la demande	

UNIVERSITE DE BORDEAUX

13001835100010

UNIVERSITE D'ANGERS

19490970100303

FACTURE
n° 2020-3033

FR

Montant HT : 300

Montant TTC : 300

Montant à payer : 300

N° Commande : 4500179329

Document date : 21.04.2020

Devise : EUR

Code service : FACTURES_PUBLIQUES
Date de réception : 10.06.2020
Cadre de facturation : A1
Id facture CPP : 113655464

UNIVERSITE DE BORDEAUX
35 place Pey Berland
33000 BORDEAUX

Université
de BORDEAUX

SIRET : 13001835100010
Code APE : 8542Z
TVA intracommunautaire : FR23130018351

FACTURE No 2020-3033

UNIVERSITE D'ANGERS

SERVICE FACTURIER
40, RUE DE RENNES
BP 73532
49035 ANGERS CEDEX 1

SIRET : 19490970100303

REGLEMENT

Chèque :

A l'ordre de M. L'AGENT COMPTABLE DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX,
Reporter la référence de la facture au dos du chèque, et à envoyer à :
UNIVERSITE DE BORDEAUX - DIRECTION DES SERVICES COMPTABLES
146, rue Léo Saignat - Case 153 - CS 61292
33076 BORDEAUX

Virement :

AU COMPTE DU TRESOR PUBLIC
AGENT COMPTABLE DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX
IBAN : FR76 1007 1330 0000 0010 0124 128
BIC : TRPUFRP1

Réf. à rappeler pour paiement : FACTURE No 2020-3033

Jurisup - Appel à cotisation 2020 (tarif groupes 2 et 3)

Prestations	Référence	Qté	Prix U. HT	TVA	Montant HT
Jurisup - Appel à cotisation 2020 (tarif groupes 2 et 3)	V/ref commande : 4500179329	1.00	300.000		300.000

TOTAL HT	300.00 EUR
TVA	0.00 EUR
TOTAL A PAYER	300.00 EUR

A régler dans un délai de 30 jours à réception de la facture.

Structure Prestataire :

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
Domaine du Haut-Carré
Bâtiment C4
43 rue Pierre Noailles
33405 TALENCE

Informations internes	Signature et cachet de l'ordonnateur
Devis associé : Operation : Titre : Ligne budgétaire : UNIV BDX / 101 SG / 1052 JURISUP Référence : 2020-101 SG-1052 JURISUP-18 Prestataire - SIRET : 13001835100010	Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable

UNIVERSITE ANGERS

UNIVERSITE D'ANGERS
40 RUE DE RENNES
49035 ANGERS
N° TVA IC : FR0X194909701
N° Siret / Siren : 19490970100303
Code service :

BC/OS (référence à rappeler lors de la facture)
n° **4500179329**
Date d'émission: 04.07.2019
Page 1/1

Bon de commande / Ordre de service

Société UNIVERSITE DE BORDEAUX
SIEGE
35 PL PEY BERLAND
33000 BORDEAUX
Tél : Fax : Réf : 10276

Facturation*

UNIVERSITE D'ANGERS
SERVICE FACTURIER
40 Rue de Rennes BP 73532
49035 Angers cedex
Tél : Fax :

Livraison

UNIVERSITE D'ANGERS
40 rue de Rennes
49035 Angers
Tél : Fax :

Emetteur

Contact : Badier Clément
E-mail : clement.badier@univ-angers.fr

Tél : Fax :

Code d'intérêts moratoires: Z4

N°SIRET: 13001835100010

Condition de paiement: 030S

Lignes de commande

N° de poste	Désignation	Date Livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total	TVA	Catégorie d'achats
00010	ADHESION JURI'SUP 2019	04.07.2019	1	300,00	300,00	0,00	XC.02
	Texte de poste : CONVENTION 2016-2021						
00020	ADHESION JURI'SUP 2020	01.01.2020	1	300,00	300,00	0,00	XC.02
	Texte de poste : CONVENTION 2016-2021						
00030	ADHESION JURI'SUP 2021	01.01.2021	1	300,00	300,00	0,00	XC.02
	Texte de poste : CONVENTION 2016-2021						

Montant HT 900,00 EUR
Montant TVA 0,00 EUR
Montant TTC 900,00 EUR

Imputation

Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	Centre de Coût	Centre Financier	Fond	eOTP
FG	D115	A900103	900103	NA	

Responsable

Nom et qualité
Signature

Visas

Pour le président
et par délégation
La Directrice des affaires financières
Annabelle SAINTOBERT

Pour acceptation des conditions

Nom et qualité

Cachet de l'entreprise et signature